

Orientation 06-2: Promouvoir une gestion équilibrée des forêts qui invite au partage de ces espaces

Orientation 06-2: Promouvoir une gestion équilibrée des forêts qui invite au partage de ces espaces

Une des problématiques récurrentes du Parc national des Cévennes est le morcellement de la propriété foncière. La forêt n'échappe pas à cette réalité et la superficie réduite des parcelles forestières, et donc des unités de gestion, constitue un frein à la gestion. De nombreux espaces forestiers, difficiles d'accès, restent ainsi très peu exploités.

Dans ce contexte, le regroupement du foncier privé pour faciliter la mise en oeuvre de plans de gestion durable, élaborés à partir de diagnostics écologiques et environnementaux, est une priorité partagée avec les propriétaires.

Les forêts occupent une part importante du territoire, constituent de fait les espaces majoritaires du Parc national des Cévennes et sont potentiellement un atout pour le développement touristique.

Le défi à relever est de mettre en oeuvre des traitements sylvicoles permettant de rendre les forêts plus accueillantes, tout en augmentant leur caractère naturel et en préservant les espèces et milieux remarquables. La certification forestière, qui constitue une reconnaissance de gestion durable et multifonctionnelle qui intègre ces critères, est à encourager sur l'ensemble du territoire.

Dans la mesure où la gestion forestière s'inscrit nécessairement dans le long terme, les perspectives de changement climatique concernent fortement les forestiers. C'est pourquoi les partenaires de la charte s'engagent aux côtés des organismes de recherche pour mener les expérimentations permettant de mieux connaître ses impacts et mettre au point des stratégies forestières d'atténuation des effets du changement climatique.

- **Mesure 6.2.1. Soutenir l'élaboration de plans de gestion durable des forêts privées**

Seules les propriétés forestières de surface supérieure ou égale à 25 ha sont soumises à l'obligation de se doter d'un Plan simple de gestion (PSG). 18 % des propriétés privées du territoire bénéficient d'un PSG. Le fractionnement de la propriété est donc un des principaux freins à la mise en place d'un cadre de gestion durable.

[...]

L'élaboration ou la révision des plans de gestion, y compris en deçà des seuils obligatoires, est encouragée et s'accompagne d'une réflexion sur les enjeux environnementaux (cartographie d'habitats, localisation des espèces à enjeux, etc.). La gestion est établie en conformité avec les annexes vertes des Schémas régionaux de gestion sylvicole.

[...]

Orientation 06-2: Promouvoir une gestion équilibrée des forêts qui invite au partage de ces espaces

Rôle de l'établissement public du Parc national

Réalisation de l'expertise environnementale dans le coeur et appui à sa réalisation dans l'aire d'adhésion

Participation aux politiques foncières

Contributions des communes adhérentes

Mise en place de plan de gestion sur les sectionnaux à vocation forestière avérée

Principaux autres partenaires à mobiliser

Régions, Départements

DDT

ONF, CRPF, coopératives forestières

SAFER

Référence ID de l'article : #3461

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2016-09-22 21:15